Calais (62) : Trois relaxes et une peine de prison avec sursis dans l'affaire des hôteliers passeurs (MàJ : le parquet fait appel)

20/05/2017 à 17h32

20/05/17

(…) Ce n'est pas ce que nous avions requis. Les motivations du jugement ne me conviennent pas, le fondement des relaxes ne répond pas à nos arguments », explique ce samedi Pascal Marconville, procureur de la République de Boulogne-sur-mer, qui a donc décidé de faire appel de l'ensemble des décisions, y compris pour l'hôtelier condamné. Selon lui, le tribunal n'aurait « pas répondu à des éléments de preuve certains et étayés ».

(…) La Voix du Nord

18/05/17

Début avril, quatre personnes, interpellées en février 2017, ont comparu devant le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer pour aide au séjour irrégulier en bande organisée. Ils géraient des hôtels, dans le quartier de Calais-Nord, où des migrants et sans doute des passeurs dormaient régulièrement. La justice a rendu son jugement ce mercredi. Trois d'entre eux sont relaxés, le quatrième gérant a été condamné à douze mois

de prison avec sursis. On est loin des réquisitions de la substitut du procureur.

Les gérants étaient poursuivis par la justice pour aide au séjour d'un étranger en France, en bande organisée. Trois d'entre eux, le père, le neveu et le fils, gèrent le Belazur, place d'Armes et le Citadel, rue Royale. Ils avaient revendu au quatrième le Tudor, rue Tudor, et le Pacific, rue du Duc-de-Guise en 2014. Comme de nombreux autres établissements calaisiens, ces hôtels avaient parmi leur clientèle des étrangers en situation irrégulière. Des candidats à l'Angleterre et des passeurs, sans doute

(…) La Voix du Nord